

Incontinent ung truchement nous eumes ,
 Instruict de tout, et faict au badinage ;
 Le quel sans feu, sans tenir grand langage,
 Ouvre la porte et la ferme soubdain ,
 Comme remply de courroux, et desdaing.
 Lors sur cela, l'avance ung peu le pas,
 Et les sergens, qui ne cognoissoient pas
 L'estre du lieu, suyuent le mieux qu'ils peuvent ;
 Mais en allant, une grand'porte ils treuvent
 Devant le nez, qui leur clost le passage.
 Ainsy laissay mes rossignols en cage ,
 Pour les tenir ung peu de temps en mue.
 Et lors Dieu scait si les pieds je remue
 Pour me sauluer : oncques cerf n'y fait œuure
 Quand il advient qu'un limier le descueuure.
 Ny oncques lieure, en campagne élancé,
 N'a myeux ses pieds à la course avancé.

Etienne Dolet adressa aussi une épître *A la souueraine et vénérable court du parlement de Paris*. On y lit ces vers :

Quand on m'aura ou bruslé ou pendu
 Mis sur la roue, ou en cartiers fendu,
 Qu'en sera-t-il ? ce sera un corps mort.

Cet argument ne produisit aucun effet et n'empêcha pas Dolet d'être pendu le 3 août 1546. Du reste, il paraît qu'il avait eu constamment la prévision de sa fin ainsi que le prouvent la vignette et la légende placées au dernier feuillet de presque tous les livres qu'il a imprimés. Cette vignette représente une main armée d'une hache qui frappe un tronc d'arbre. Au bas on lit :

DOLET.

PRÉSERVE MOI, Ô SEIGNEUR,

DE LA CALVMNIE DES

HOMMES.